

# LE NOMBRE ORDINAL

## I- Généralité :

Type d'ordre d'un ensemble bien ordonné. Par abus de langage, on désigne par **n** l'ordinal Ord (**0**, **1, ... n**). Deux ensembles ordinaux finis ayant le même nombre cardinal **n** ont le même nombre ordinal, tandis qu'à un nombre cardinal transfini peuvent être associés plusieurs nombres ordinaux (il suffit de considérer l'ensemble des entiers naturels et l'ensemble des entiers ordonnés selon le schéma :

**2 < 4 < ... < 1 < 3 < ...**).

L'ensemble des nombres ordinaux est ordonné par la relation suivante : étant donné deux ensembles **A** et **B**, ord (**A**) est dit précéder ord (**B**) si **A** a le même type d'ordre qu'un sous-ensemble de **B** muni de l'ord induit par **B**.